



L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite une belle et heureuse année 2021. Les vœux du maire ne pouvant pas avoir lieu en présentiel, vous pouvez voir une video diffusée le 31/12 sur le site de la mairie. Un bulletin « hors série » sera distribué afin de vous présenter le bilan de l'année.

Nouvelles règles du confinement:

Depuis le 15 décembre, les attestations de déplacement ne sont plus nécessaires, et les déplacements entre régions sont autorisés. Toutefois, les rassemblements sur la voie publique sont toujours interdits, et les lieux accueillants du public tels que les salles de cinéma et les musées sont toujours fermés. Le gymnase est ouvert seulement aux activités extrascolaires.

De plus, un couvre feu est désormais instauré, de 18h à 6h du matin. Pour se déplacer durant le couvre feu, une attestation est obligatoire. La situation sanitaire reste tendue en France, et le virus est toujours dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de covid-19, respectez les gestes barrières, et n'oubliez pas le port du masque.



Informations diverses:

- Avis à tous les propriétaires de composteurs: Veillez à bien vous renseigner sur les déchets pouvant être composés, dans le cas d'une mauvaise utilisation cela peut attirer les rats.

- Recensement : Selon les derniers chiffres de l'INSEE, la population dampierroise est de 1 277 habitants en 2021.

-A compter du 11 janvier, l'éclairage public fonctionnera de 17h30 à 20h et de 6h à 8h.

-Avec l'arrivée du froid, vérifiez l'isolation de votre réseau d'eau et de votre compteur.

-Rappels :

Il est interdit de brûler des déchets chez soi, peu importe la période de l'année.

Il est strictement interdit de nourrir des animaux sur la voie publique, les cas d'animaux errants étant de plus en plus fréquent.

Toute modification de l'aspect extérieur de sa propriété (maison, terrain) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie. Il en est de même pour les travaux générant une gêne sur la voie publique.

-Un arrêté préfectoral régit les horaires pour effectuer des travaux de bricolage ou de jardinage chez soi, afin de ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour rappel, les horaires sont les suivants:

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

-Concernant la mise en vente de l'ancienne école des garçons, un compromis vient d'être signé par une famille pour en faire sa résidence principale.

-Des objets retrouvés sur le domaine public cherche propriétaire. N'hésitez pas à contacter la mairie.

-Cap Futur: Les vaccinations à la covid-19 via le vaccin Pfizer n'auront pas lieu à Dampierre (conservation à -75°C impossible sur notre commune). Avec l'arrivée du vaccin Moderna, moins complexe à conserver, nous pouvons espérer une campagne de vaccination très prochainement. Nous vous tiendrons informé.



Services:

-Pour Noël, le CCAS a offert des cadeaux aux Dampierrois de plus de 90 ans, et à tous les résidents dampierrois de la maison de retraite.

Covid oblige, les paniers ont été déposés sur le pas de la porte, par Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Frédéric BLANDIN et Arlette FRANCHEQUIN.





Travaux:

- Une réhabilitation du lotissement des Grands Champs est en cours: il s'agit d'un grand nettoyage des terrains communaux et des rues. De nombreux déchets et gravats avaient été déposés sur les terrains non utilisés, merci de ne plus reproduire ces dépôts sauvages.

- Suite au départ en retraite du docteur BOIBESSOT, et à l'arrivée d'une nouvelle dentiste dans notre bourg, de nombreux travaux sont en cours dans l'ancien cabinet, qui n'avait pas encore fait l'objet de rénovations. L'entreprise MARTIN refait l'ensemble des peintures, et met en place des plaques de plomb dans la salle radio. L'entreprise MORISSEAU installe une porte en plomb dans cette même salle, et réalise une kitchenette. Quelques prises électriques sont déplacées par SEFRA, et FILIPUZZI refait l'ensemble des sols. L'entreprise CLERGET/GROSJEAN quant à elle refait les évacuations d'air et d'eau. Tous ces travaux devraient être terminés autour du 15 janvier.

arrêté préfectoral:

De plus en plus de parcelles forestières sont touchées par des attaques de scolytes, petits insectes se nourrissant de la sève des épicéas, menant à leur mort. Afin de sauver les épicéas, une zone de "lutte obligatoire" a été mise en place sur l'ensemble des communes de Bourgogne-Franche Comté. Il est ainsi désormais obligatoire, sur toutes les parcelles forestières, appartenant à des propriétaires privés ou publics, d'effectuer des actions curatives et préventives. Pour plus d'informations vis-à-vis de ces dernières, se référer à l'arrêté préfectoral affiché en mairie.



Pour une première, l'opération "1 sapin - 1 maison" a été un succès avec 128 sapins distribués ! Grâce à vous et vos magnifiques décorations, le village a brillé de 1 000 feux pendant ces fêtes si spéciales alors UN GRAND MERCI A TOUS !

La municipalité organisera le 19 janvier un ramassage de TOUS les sapins de Noël (y compris les sapins personnels). Veuillez à bien les mettre à nu et à les déposer devant chez vous sur le trottoir. Tout sapin non conforme ne sera pas ramassé.



Bonne et heureuse année à tous!!